

Fondation Brain Canada-Réseau pour la santé du cerveau des enfants

Bourses de formation

Recherche en neurodéveloppement

Appel de demandes (AD)

À propos de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme national sans but lucratif qui encourage et soutient l'excellence, l'innovation et le changement dans le domaine de la recherche sur le cerveau au Canada. Depuis plus d'une décennie, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, de manière à investir de façon plus éclairée dans des recherches sur le cerveau, axées sur des résultats précis qui profiteront aux patients et à leur famille.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau est le résultat d'une collaboration innovante entre le Gouvernement du Canada (par l'entremise de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. La Fondation Brain Canada recueille jusqu'à 120 millions de dollars auprès du secteur privé et d'organismes non fédéraux. En contrepartie, le Gouvernement du Canada fournira une contribution équivalente à celle recueillie, dollar pour dollar. La Fondation appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada.

À propos du Réseau pour la santé du cerveau des enfants

Le Réseau pour la santé du cerveau des enfants, autrefois NeuroDevNet, est un réseau national multidisciplinaire et transdisciplinaire ayant pour mission d'apporter de l'espoir aux enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA), de paralysie cérébrale (PC), de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) et autres handicaps neurologiques, ainsi qu'aux familles et aux aidants. Membre du Réseau des centres d'excellence (RCE) du Canada, le Réseau finance principalement des initiatives de recherche intégrée, en équipe, portant sur les causes de ces troubles, le dépistage précoce et les interventions. Ralliant familles, cliniciens et autres intéressés, et comptant des partenaires aux niveaux national et international, le Réseau mise sur les capacités des chercheurs, débutants et chevronnés, à traduire les résultats de leurs travaux en traitements efficaces et en politiques et pratiques améliorées.

Le programme de formation du Réseau a pour principal objectif de promouvoir une stratégie nationale d'intensification des recherches en neurodéveloppement. Par le truchement d'un réseau pancanadien d'établissements et de partenaires, le Réseau finance la formation d'étudiants de cycle supérieur et postdoctoral ainsi que les stages et travaux qui donneront des ailes à la prochaine génération de chercheurs, défenseurs de la santé des enfants et prestataires de services, et ce, en offrant du financement, des formations ciblées, des cours, des ateliers et des conférences.

Table des matières

Justification	3
Renseignements sur la bourse	3
Commanditaires	4
Admissibilité	5
Critères d'évaluation	7
Processus d'examen	7
Comment présenter une demande.....	8
Calendrier.....	8
Sections de la demande.....	8
Confidentialité et propriété intellectuelle.....	10
Rapports, communications et évaluation	11
Pour obtenir d'autres renseignements.....	11

Justification

La santé du cerveau constitue l'un des plus graves enjeux de santé auxquels sont confrontés les Canadiens. Le tiers de la population, soit 11 millions de personnes, devra composer avec une maladie psychiatrique, un trouble neurologique ou encore une lésion cérébrale ou médullaire à un moment donné. Parallèlement, un enfant sur six souffrira toute sa vie d'une forme de handicap neurologique. Les progrès accomplis grâce à la recherche sur les troubles neurodéveloppementaux permettent de mieux cerner l'étiologie de ces problèmes, de mieux les diagnostiquer, dépister et traiter, mais aussi d'améliorer les soins de première ligne ainsi que les services de soutien social. Pour approfondir notre savoir sur tous les aspects de ces troubles, la Fondation Brain Canada et le Réseau pour la santé du cerveau des enfants unissent leurs forces avec des établissements de recherche partout au Canada afin de promouvoir et d'améliorer la formation de chercheurs talentueux œuvrant dans les grandes sphères du neurodéveloppement sous la gouverne de chercheurs canadiens réputés.

La Fondation Brain Canada et le Réseau pour la santé du cerveau des enfants sont fiers de lancer ce concours pour une bourse de formation en neurodéveloppement cofinancée par la Fondation Brain Canada (par le biais du Fonds canadien de recherche sur le cerveau) et des commanditaires institutionnels. Chaque bourse sera octroyée à un doctorant ou postdoctorant qui s'engage à effectuer des travaux de recherche originaux sur **l'origine, le dépistage précoce et le traitement efficace des troubles du développement du cerveau.** Sont également bienvenus les postdoctorants dont les travaux visent le transfert des connaissances et les aspects éthiques relatifs au neurodéveloppement et aux handicaps neurologiques. Ces programmes d'étude enrichiront nos connaissances du développement normal du cerveau et des anomalies de développement découlant de facteurs génétiques, environnementaux ou blessures. À terme, ce savoir mènera à de nouvelles stratégies d'intervention précoce aux fins de prévention et d'atténuation. Par contre, cette bourse exclut les travaux sur la neurodégénérescence et sans rapport avec l'origine des troubles de neurodéveloppement. Cette bourse appuyant l'excellence en formation des doctorants et postdoctorants renforcera considérablement la capacité et l'expertise de pointe du Canada en matière de recherche translationnelle et méthodes thérapeutiques visant les troubles neurodéveloppementaux.

Renseignements sur la bourse

Ce concours comporte une enveloppe d'au plus 1 500 000 \$ versée sur une période de trois ans (incluant les fonds de contrepartie des commanditaires). Elle consiste en une bourse prédoctorale d'au plus 30 000 \$ par année pendant un maximum de deux ans, ainsi qu'une bourse postdoctorale d'au plus 50 000 \$ par année pendant un maximum de deux ans. Chaque bourse est assortie d'un supplément de 5 000 \$ par année aux fins d'avancement professionnel. En outre, les boursiers devront participer à la Conférence annuelle du Réseau pour la santé du cerveau des enfants, ainsi qu'à des formations et ateliers organisés dans le cadre du programme de formation du Réseau.

Le supplément pour avancement professionnel

Un montant de 5 000 \$ sera versé annuellement à chaque boursier à des fins de développement de carrière. Pour toucher ce montant, les boursiers devront notamment participer à la conférence

annuelle et à des ateliers du Réseau pour la santé du cerveau des enfants, explorer des perspectives de carrière ou acquérir de nouvelles compétences ou expériences de recherche.

Participation à des activités de formation

Le volet de formation et d'apprentissage de ce programme, sous la houlette du programme de formation du Réseau pour la santé du cerveau des enfants, vise à offrir des occasions professionnelles et de formation à valeur ajoutée aux boursiers. Le programme de formation du Réseau pour la santé du cerveau des enfants a pour objectif principal de favoriser l'acquisition d'habiletés multidisciplinaires et collaboratives chez la prochaine génération de chercheurs, cliniciens et prestataires de services de santé. C'est grâce à une approche multidisciplinaire que les jeunes chercheurs apprendront à maîtriser la terminologie et les compétences requises pour percer dans le milieu de la recherche sur les troubles neurodéveloppementaux.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site : <http://www.neurodevnet.ca/fr/training>. Le Réseau pour la santé du cerveau des enfants fournira aux boursiers une description complète des offres de formation.

Versement de la bourse

L'établissement hôte auquel le boursier est rattaché sera fiduciaire de la bourse et veillera à lui verser les allocations prévues. La Fondation Brain Canada n'offre aucune compensation pour les frais généraux de l'établissement hôte. De plus, il incombe au boursier de s'acquitter des obligations fiscales découlant de la bourse. Le cas échéant, si le titulaire de la bourse doit payer des prestations obligatoires conformément aux politiques de l'établissement hôte en la matière, celles-ci ne doivent pas excéder 10 % du montant de la bourse postdoctorale.

Autres renseignements

Il incombe au boursier d'aviser la Fondation Brain Canada de tout changement de statut ou d'institution. Le boursier peut réclamer un congé (un congé de maternité par exemple) ou un horaire à temps partiel provisoire pour des motifs personnels. Dans ce cas, le paiement de la bourse sera interrompu ou ajusté proportionnellement pendant cette période, et la durée de la bourse sera ajustée en conséquence. Par exemple, si un boursier qui souhaite travailler à mi-temps pendant six mois, son allocation sera réduite de 50 % pendant six mois et la bourse sera prolongée de trois mois avec une allocation de 100 %.

Commanditaires

La Fondation Brain Canada tire 50 % de ses subventions du Fonds canadien de recherche sur le cerveau et 50 % de commanditaires. **Ce concours est commandité, c'est-à-dire l'établissement du demandeur doit trouver un commanditaire qui fournira des fonds de contrepartie.**

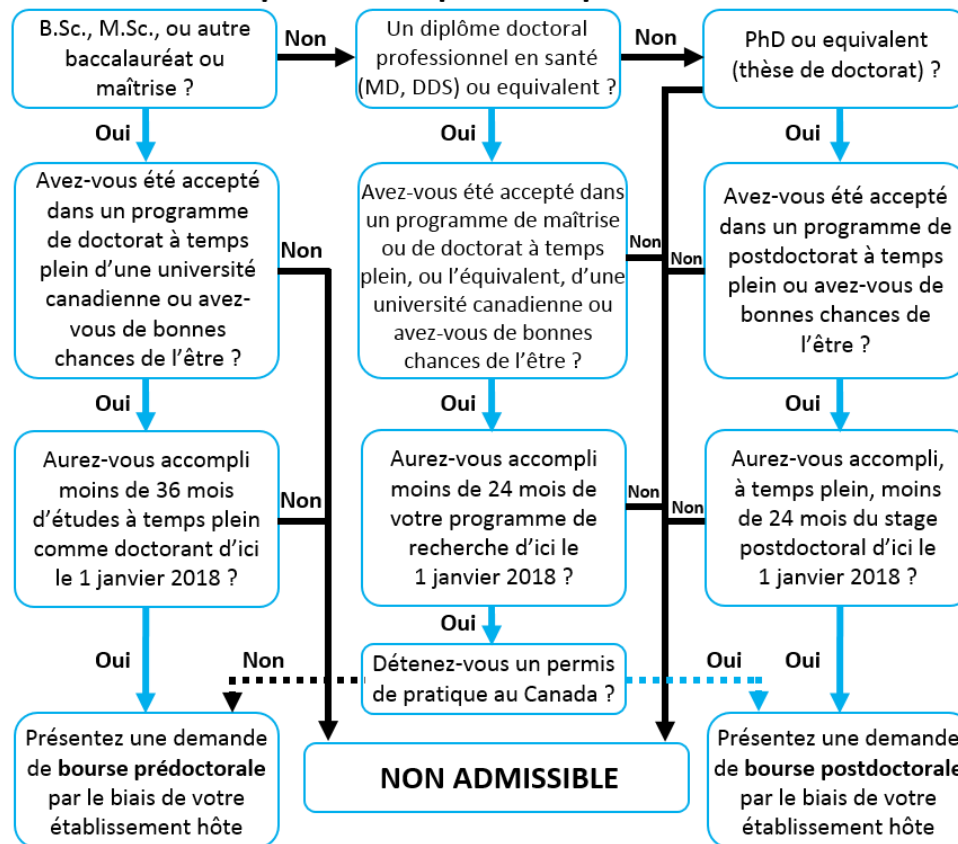
- Sont admissibles à titre de commanditaire principal les établissements de recherche, hôpitaux et organismes de soins de santé. Les autres commanditaires peuvent être des ministères et organismes des gouvernements provinciaux, des entreprises à but lucratif, des particuliers, des organismes de bienfaisance et toute autre entité, y compris les entités ou organismes étrangers, qui ne reçoivent pas plus de 50 % de leur financement du Gouvernement du Canada.

- Dans le cadre de ce concours, le rôle de l'établissement hôte est de solliciter les stagiaires prédoctoraux et postdoctoraux admissibles et de choisir ceux qu'il soutiendra. **L'établissement hôte doit envoyer une lettre à la Fondation Brain Canada précisant le nombre de boursiers prédoctoraux et postdoctoraux qu'il peut prendre en charge financièrement dans le cadre de ce concours. De plus, l'établissement hôte doit fournir une lettre de soutien pour chaque demandeur qui sera incluse lors de la demande en ligne.** La Fondation Brain Canada et l'établissement hôte prendront conjointement en charge la bourse prédoctorale et postdoctorale, ainsi que le supplément pour avancement professionnel, à concurrence du montant maximal prévu et de la durée de la bourse.
- Les fonds versés par la Fondation Brain Canada seront sous la forme de fonds de contrepartie, dont l'envoi sera conditionnel au paiement préalable des fonds du commanditaire à l'établissement hôte (en espèce uniquement, pas de contribution en nature), preuve à l'appui, jusqu'à concurrence du montant maximal prévu et de la durée de la bourse.
- Si l'établissement hôte agit comme commanditaire, les fonds de contrepartie émanant du Fonds canadien de recherche sur le cerveau seront versés à l'établissement hôte après que celui-ci ait versé, preuve à l'appui, sa part au projet de bourse en question.
- Autrement, les commanditaires peuvent verser leurs fonds de contrepartie en espèces à la Fondation Brain Canada, qui fournira alors une contribution équivalente de 50 % provenant du Fonds canadien de recherche sur le cerveau. Les fonds seront administrés par la Fondation Brain Canada.
- Dans le cadre de ce concours, la Fondation Brain Canada renonce à percevoir les frais d'exploitation habituels de 5 % servant à compenser ses activités de gestion, et ce, afin de souligner l'apport du Réseau pour la santé du cerveau des enfants envers des aspects clés de la bourse.
- La Fondation Brain Canada et le Réseau pour la santé du cerveau des enfants souligneront la contribution des commanditaires à cette bourse dans toutes les présentations et publications et aviseront les partenaires de toute occasion de couverture médiatique des activités liées à la bourse. Les commanditaires doivent mentionner l'appui financier de la Fondation Brain Canada et de Santé Canada dans leurs publications et annonces.

Admissibilité

- La bourse est ouverte à tous, peu importe le pays d'origine du demandeur. Cependant, la formation doit se dérouler dans les établissements participants du Canada. Veuillez consulter le diagramme ci-dessous pour savoir si vous êtes admissible à la bourse.

Est-ce que votre diplôme le plus avancé est:



- L'objectif de la bourse est d'appuyer des travaux de recherche et des études connexes à temps plein. Cependant, le boursier peut consacrer jusqu'à 10 % de son temps hebdomadairement à des activités complémentaires ou non rémunérées, notamment l'enseignement ou le service-conseil. De plus, les professionnels de la santé détenant un permis de pratique au Canada peuvent s'adonner à des travaux cliniques **ayant trait aux activités de recherche**, à concurrence de 20 % de la semaine de travail.

Conditions supplémentaires

Autres fonds :	Le boursier peut toucher une autre bourse, à condition que sa rémunération annuelle totale ne dépasse pas 40 000 \$ (boursier prédoctoral) ou 60 000 \$ (boursier postdoctoral) ¹ .
Superviseur :	Est autorisé par l'employeur à superviser le stagiaire de recherche et à recevoir des fonds des conseils subventionnaires.
Lieu de formation :	Un établissement de recherche membre du programme de formation en neurodéveloppement, situé au Canada et admissible à un financement par des conseils subventionnaires ² .

¹Un boursier qui accepte une autre bourse faisant en sorte qu'il dépasse le plafond de revenu établi dans les conditions d'admissibilité doit immédiatement en aviser la Fondation Brain Canada qui ajustera le montant de la bourse en conséquence.

²Il est permis de visiter brièvement des établissements de recherche industriels, gouvernementaux ou internationaux, sous réserve de l'approbation du superviseur.

Critères d'évaluation

Le domaine de formation du demandeur doit inclure des travaux de recherche originaux sur **l'origine, le dépistage précoce et le traitement efficace des troubles du développement du cerveau**. Il est aussi permis de mener des travaux visant le **transfert des connaissances** et les **aspects éthiques** relatifs au neurodéveloppement et aux handicaps neurologiques. Par contre, cette bourse exclut les travaux sur la neurodégénérescence et sans rapport avec l'origine des troubles de neurodéveloppement.

Le comité d'examen évaluera les demandes en fonction des critères suivants :

- L'**apport potentiel futur** du demandeur à son domaine de recherche, avec égard pour la productivité et la qualité de la recherche ainsi que les lettres d'appui.
- L'**originalité et la faisabilité** du programme de recherche envisagé.
- L'**incidence potentielle** des travaux sur une ou plusieurs sphères du neurodéveloppement, notamment : concepts, paradigmes ou théories qui contribuent à l'avancement du savoir dans le domaine visé, la santé et le bien-être de la population canadienne, l'économie du Canada.
- La **qualité du milieu de formation**, notamment les antécédents du superviseur en matière de supervision de stagiaires et de productivité de la recherche, les occasions d'enrichissement interdisciplinaires et intersectorielles (collaboration avec l'industrie, des professionnels de la santé, des organismes communautaires ou gouvernementaux).

Processus d'examen

Les demandes seront examinées par un comité d'évaluation par des pairs formé d'experts canadiens et internationaux dans les domaines pertinents. La Fondation Brain Canada et le président du comité d'évaluation par des pairs veilleront à éliminer les conflits d'intérêts. De plus, les superviseurs (anciens, actuels et proposés) n'examineront pas la demande de leur propre stagiaire.

Le comité d'évaluation par des pairs accordera une note de mérite à chaque demande et il recommandera à la Fondation Brain Canada d'accorder du financement aux demandes qui ont reçu une note de mérite suffisamment élevée. Sous réserve de l'approbation de la Fondation Brain Canada, les bourses seront octroyées par ordre de mérite décroissant et jusqu'à épuisement des fonds fournis par les commanditaires et le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, ou jusqu'à ce que les boursiers aient reçu leurs fonds, selon la première de ces éventualités.

La Fondation Brain Canada avisera les demandeurs de la conclusion du concours. Si un candidat remporte une bourse mais décide de retirer sa candidature, peu importe le motif, la bourse sera octroyée au prochain demandeur recommandé le plus méritant.

Comment présenter une demande

1. L'établissement doit fournir une lettre à la Fondation Brain Canada (envoyé électroniquement à l'adresse : programs@braincanada.ca) précisant le nombre de boursiers prédoctoraux et postdoctoraux proposés, le supplément pour avancement professionnel de chacun ainsi que le ou les commanditaires offrant les fonds de contrepartie. Un modèle de cette lettre est disponible ici : http://www.braincanada.ca/files/BC_KBHN_institute_commitment_letter_final.docx. La date limite pour l'envoi des lettres est indiquée ci-dessous.
2. L'établissement doit solliciter les stagiaires prédoctoraux et postdoctoraux admissibles et choisir ceux qu'il soutiendra. L'établissement devra fournir une lettre de soutien au demandeur, confirmant que le demandeur est autorisé à soumettre une demande pour la compétition.
3. Toutes les demandes doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp). Le demandeur doit dûment remplir tous les champs du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada avant 16 h HNE aux dates ci-dessous.

Pour obtenir des renseignements concernant le processus de demande de bourse, veuillez communiquer avec la Fondation Brain Canada à l'adresse : programs@braincanada.ca

Calendrier

Lancement de l'Appel de demandes	Le 27 avril 2017
Date limite de la lettre d'entente de l'établissement	16 h HNE, le 30 juin 2017
Date limite de réception de la demande	16 h HNE, le 15 août 2017
Avis d'octroi du financement	Le 1 ^{er} novembre 2017
Commencement du financement (au plus tôt)	Le 1 ^{er} janvier 2018

Sections de la demande

Les exigences de mise en forme de la demande sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Arial ou Georgia 12 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. Les candidats ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande est présentée dans le format adéquat et qu'elle est reçue avant la date limite. Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.

Sommaire du projet :

- Titre du projet
- Date de début et de fin du projet

- Type de bourse (prédoctorale ou postdoctorale)
- Commanditaire fournissant les fonds de contrepartie
- Établissement ou faculté où se dérouleront les travaux de recherche
- Nom et titre du superviseur
- Mots clés décrivant le projet (maximum de 10)

Travaux de recherche proposés (maximum de 2 pages excluant les lettres d'appui)

Résumer le projet de recherche envisagé dans le cadre de la bourse en mettant l'accent sur son aspect novateur et sa faisabilité ainsi que son incidence potentielle sur une ou plusieurs sphères du neurodéveloppement, notamment : concepts, paradigmes ou théories qui contribuent à l'avancement du savoir dans le domaine visé, la santé et le bien-être de la population canadienne, l'économie du Canada. Décrire en quoi ce projet est un complément à la formation précédente et permet d'acquérir les compétences de recherche requises pour réaliser les ambitions de recherche. Décrire l'apport relatif du demandeur, ainsi que celui de du superviseur ou autre partie prenante, au développement de ce projet.

Déclaration du demandeur (maximum de 500 mots)

- Présenter des arguments concluants en faveur de la créativité, de la productivité et de la qualité de la recherche, y compris une description des principales réalisations et autres distinctions de recherche. Détailler les résultats ainsi que l'incidence des travaux déjà réalisés sur cette proposition, sur le champ de recherche et cheminement de carrière. De plus, ajouter tout autre renseignement susceptible de convaincre les examinateurs de la nature exceptionnelle de ce projet de recherche.
- Il n'est pas nécessaire de joindre une transcription de précédents programmes universitaires.
- Si un demandeur continue sa formation postdoctorale au sein de la même faculté ou sous la supervision du même responsable dans le cadre de ses études, celui-ci doit expliquer en quoi cette formation diffère notablement du projet et dans quelle mesure elle profite à son développement professionnel.

Curriculum vitae du demandeur

Fournir un bref curriculum vitae, incluant une liste des publications (utiliser le format de CV commun - Vanier-Banting Académique, avec prévisualisation de la version PDF).

Déclaration du superviseur (à remplir par le superviseur ; maximum de 2 pages)

- Indiquer le nom des stagiaires relevant du superviseur ainsi que leur niveau d'étude (été/premier cycle, M.Sc., Ph.D., boursier postdoctoral, etc.) au cours des cinq dernières années.
- Expliquer comment le superviseur disposera de fonds suffisants pour financer le projet de recherche du demandeur jusqu'à la fin de cette bourse.
- Décrire les occasions d'enrichissement qui seront offertes au demandeur pendant sa formation par le biais de collaborations interdisciplinaires et intersectorielles.
- Décrire en quoi la méthode de mentorat du superviseur et le milieu de recherche favoriseront le succès du stagiaire et du projet envisagé.

- Indiquer cinq publications notables du superviseur (dont trois publiées dans les cinq dernières années). Donner une brève raison du choix de chacune des publications. Inclure le DOI, URL ou PMID, lorsqu'il y a lieu, pour faciliter l'accès aux examinateurs.
- Le superviseur doit cocher la case « J'accepte » qui a trait à la déclaration suivante : « J'accepte de superviser [nom du demandeur] pour la durée de cette bourse si sa candidature est retenue, et s'il met fin à sa formation ou l'interrompt notablement, je m'engage à en aviser la Fondation Brain Canada immédiatement. J'autorise la Fondation Brain Canada à distribuer l'information fournie dans le cadre de ce concours à des partenaires de financement, actuels ou potentiels, dans le cadre d'une entente de confidentialité ».

Recommandations et lettres d'appui

- Indiquer le nom, numéro de téléphone, établissement et courriel de trois personnes, **excluant le superviseur proposé**, qui ont accepté de fournir une lettre d'appui.
- Ces trois personnes doivent bien connaître les réalisations d'études et de recherche du demandeur et doivent fournir une lettre d'une page à l'appui du demandeur. Au moins l'une de ces lettres doit provenir d'un précédent superviseur de recherche, le cas échéant. Les textes les plus pertinents décrivent la nature des interactions entre le demandeur et la personne qui le recommande, y compris des exemples précis illustrant la façon dont le demandeur a fait preuve de créativité, d'initiative, de collaboration et autres gestes témoignant de bonnes aptitudes de chercheur. La lettre décrit également les sphères de connaissances, habiletés ou attitudes que le demandeur gagnerait à maîtriser. La Fondation Brain Canada doit recevoir les lettres d'appui avant la date limite de réception des demandes, soit le **15 août 2017 à 16 H HNE**.
- **Lettre de soutien de l'établissement hôte confirmant que le demandeur est autorisé à soumettre une demande et décrivant le programme universitaire auquel il est associé.**

Signature

Le demandeur doit cocher la case « J'accepte » qui a trait à la déclaration suivante : « J'atteste être admissible à cette bourse et j'autorise la Fondation Brain Canada à distribuer ma demande à des partenaires de financement, actuels ou potentiels, dans le cadre d'une entente de confidentialité ». Il doit aussi apposer sa signature, son nom en lettre ainsi que la date sur la demande.

Confidentialité et propriété intellectuelle

La Fondation Brain Canada conservera tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement. Des mesures raisonnables seront prises pour préserver leur confidentialité. Seuls les examinateurs, les membres et les observateurs du comité de sélection qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les demandes qui donneront lieu à du financement seront conservées afin d'établir la comparaison entre les résultats prévus et les résultats réels, dans le cadre de l'évaluation finale du Fonds canadien de recherche sur le cerveau.

La Fondation Brain Canada ne réclame aucune propriété intellectuelle émanant de la recherche financée dans le cadre de ses subventions ou bourses.

Rapports, communications et évaluation

Pour communiquer les bénéfices tangibles que rapportent les subventions et bourses du Fonds canadien de recherche sur le cerveau à la population canadienne et à ses partenaires de financement, la Fondation Brain Canada exige de la part des boursiers un rapport d'étape décrivant leurs progrès et réalisations. Les rapports d'étape seront examinés par la Fondation Brain Canada et les comités de formation du Réseau pour la santé du cerveau des enfants. Si les progrès sont jugés satisfaisants, le financement sera maintenu. S'ils ne sont pas satisfaits d'un aspect quelconque du rapport, ils pourront en discuter avec le boursier et son superviseur et, le cas échéant, annuler ou retarder le financement. La Fondation Brain Canada communiquera les rapports d'étape aux commanditaires sur demande.

Dès qu'un boursier sait que ses travaux feront l'objet d'une publication, il devra en aviser la Fondation Brain Canada et le Réseau pour la santé du cerveau des enfants dans les 30 jours suivants afin que ces derniers puissent publier un communiqué de presse ou autre publicité, en coordination avec l'éditeur de la publication (e-pub ou imprimé). Tout embargo sera strictement respecté. Les boursiers et commanditaires doivent mentionner le financement accordé par la Fondation Brain Canada, Santé Canada par le biais du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, et le Réseau pour la santé du cerveau des enfants. Toute publication, communiqué ou présentation des résultats de la recherche doit mentionner le financement accordé par la Fondation Brain Canada, Santé Canada par le biais du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, et le Réseau pour la santé du cerveau des enfants. Les commanditaires seront informés à l'avance de toute possibilité prochaine de publicité et de communications et ils auront l'occasion de participer à toutes les activités de publicité concernant les bourses financées.

Pour obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour toutes questions :

- Pour obtenir de plus amples renseignements sur le concours et le processus de demande, veuillez écrire à programs@braincanada.ca
- La Fondation Brain Canada accusera réception des demandes par courriel dans un délai de deux jours ouvrables. Veuillez écrire à l'adresse programs@braincanada.ca si vous ne recevez pas d'accusé de réception.
- Pour en apprendre davantage sur la Fondation Brain Canada et le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, visitez le site <http://braincanada.ca/fr/>.
- À propos du Réseau pour la santé du cerveau des enfants : <http://www.neurodevnet.ca/fr>